Bulletin n°2 | 22 janvier 2024. Fête du bienheureux G.-J. Chaminade

A : Tous les membres de la Société de Marie
De : La Commission préparatoire du XXXVIe Chapitre général

Chers frères,
Moins de six mois nous séparent du XXXVIe Chapitre général qui s'ouvrira à Rome le 5 juillet 2024. Avec ce deuxième bulletin, nous partageons avec vous ces mises à jour.

1. **Appel à motions**

Tous les membres de la Société de Marie sont invités à soumettre des motions au Chapitre général. Pour soumettre une motion, suivez les instructions des pages suivantes et utilisez ce formulaire https://form.jotform.com/240185210920041 pour l'envoyer jusqu'au 15 mars inclus.

2. **Prière pour le chapitre**

Nous continuons à faire appel à votre soutien fidèle au Chapitre général par le biais de vos prières. Nous vous invitons tous à offrir ensemble dans la prière communautaire, au moins trois fois par semaine, la prière officielle du Chapitre général, écrite par le P. Luis Fernando (Nano) Crespo, SM, (Province d'Espagne).

3. **Matériel pour le chapitre**

Nous vous informons également que certains documents concernant ce chapitre général peuvent être consultés dans une section spéciale de notre site web international : https://marianist.org/fr/elementor-761/society-of-mary-sm/ . Au fil du temps, vous pourrez trouver ici des nouvelles et d'autres informations importantes concernant le chapitre.

Continuons à prier les uns pour les autres et demandons à Marie de nous aider à nous ouvrir à l'action de l'Esprit Saint. Vos frères en Christ,
La Commission préparatoire

Dennis Bautista, SM | Kondwani Nalivata, SM | Pablo Rambaud, SM

MOTIONS AU XXXVIe CHAPITRE GÉNÉRAL

Tous les gouvernements d'unité, les communautés locales et les membres individuels de la Société de Marie sont invités à soumettre des motions au XXXVIe Chapitre général jusqu'au **15 MARS 2024 inclus**, en utilisant ce lien : https://form.jotform.com/240185210920041.

Les motions doivent respecter le format suivant (voir annexe : exemple de motion)

1. **MOTION (Max : 100 mots)**

Rédiger un texte clair et concis de la motion à examiner.

2. **JUSTIFICATION (Max : 300 mots)**

Justifier la motion, y compris les principes sous-jacents qui la soutiennent, ainsi que les informations pertinentes nécessaires à sa mise en œuvre.

3. **RESPONSABILITÉ ET FINANCES (Max : 100 mots)**

Déterminer qui est responsable de sa mise en œuvre (administration générale, supérieurs d'unité, communauté locale, etc.) Si des dépenses sont nécessaires, donnez une estimation du coût total et suggérez des sources de financement potentielles.

4. **IMPLICATIONS (Max : 200 mots)**

Décrivez l'impact de la mise en œuvre de cette motion sur la Société de Marie :

- une modification de la règle de vie (fournir tous les articles applicables)
- une décision qui s'impose à toute la Société de Marie
- une directive adressée à un niveau particulier de gouvernement - général, unité ou local
- une recommandation adressée à un niveau particulier de gouvernement - général, unité ou local

5. AUTEUR(S)

Indiquer le nom complet de l'auteur ou des auteurs qui soumettent la motion.

La Commission Préparatoire (PrepCo) examinera et étudiera toutes les motions soumises et prendra une décision concernant le traitement de chacune d'entre elles selon l'une des modalités suivantes :

a. Accepter la motion telle qu'elle est formulée et la présenter aux membres de l'Assemblée générale.
b. Accepter l'objectif général de la motion, réviser le texte et présenter ce texte révisé à l'Assemblée générale. Ceci inclut la possibilité de réunir en une seule motion le texte de motions semblables.
c. Transmettre la motion au Comité de Coordination pour qu'elle soit discutée et évaluée.
d. Décider de ne pas présenter la motion, ou bien parce qu'elle n'entre pas dans ce que traite un Chapitre, ou parce qu'elle ne se rapporte pas au thème du Chapitre, ou encore parce qu'elle devrait être traitée à autre niveau de gouvernement.

Toutes les motions, ainsi que la disposition proposée par PrepCo, seront envoyées électroniquement à chaque capitulant. La version originale de toutes les motions (dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées) sera disponible au Chapitre général pour ceux qui souhaitent consulter le texte original tel qu'il a été soumis.

ANNEXE 1 : EXEMPLE DE MOTION

TEXTE DE LA MOTION (Max : 100 mots)

Il est proposé que la durée du mandat d'un directeur local passe de trois ans à quatre ans, avec la possibilité d'un renouvellement ordinaire une fois. Un troisième mandat, par exception, continuerait à nécessiter l'approbation préalable du Supérieur général.

JUSTIFICATION (Max : 300 mots)

Dans les unités vieillissantes, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes capables d'exercer les fonctions de directeur de communauté. Une durée plus longue offrira une plus grande stabilité aux communautés locales, car les changements importants de dirigeants seront moins fréquents. Une plus grande stabilité dans les communautés permettra aux conseils d'unité de se concentrer sur d'autres questions, sans avoir à envisager le remplacement des directeurs aussi souvent.

RESPONSABILITÉ ET FINANCES (Max : 100 mots)

Les supérieurs d'unité, sous la compétence desquels se trouve la nomination des directeurs de communauté, mettraient en œuvre cette motion. Aucun coût supplémentaire n'est prévu.

IMPLICATIONS (Max : 200 mots)

L'adoption de cette motion nécessiterait une modification de l'article 105 de la Règle de vie. Par conséquent, en devenant partie intégrante de notre Règle, ce serait une décision obligatoire pour l'ensemble de la Société de Marie.

AUTEUR :

José Lee, S.M.